

PROCES-VERBAL SEANCE DU 4 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le quatre du mois d'avril à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune de Brocas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2011

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Luc BLANC-SIMON - M. Serge DUPOUY - MME Valérie GARDEILS - MME Nelly GILLET - M. Jean FORNIER de LACHAUX - M. Jean-Pierre LASSALLE - M. Alain MARCHAL - M. Gilles LAPORTE - M. Jean-Christophe ELINEAU - M. Jacques LAFITTE - M. Jean-Jacques LESBATS - MME Jessy PEAN -

ABSENTS EXCUSES : MME Angéline SOURIGUES - MME Fabienne SCHAERER - M. Laurent MARTINEZ -

Secrétaire de séance : Madame Valérie GARDEILS -

ORDRE DU JOUR :

- Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2011.
- Travaux Mairie - Ancienne Ecole - W.C. Publics : résultats de l'appel d'offres.
- Travaux Mairie - Ancienne Ecole - W.C. Publics : conditions des prêts bancaires et choix de l'organisme prêteur.
- Questions diverses.

FISCALITE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état FDL 1259 envoyé par les services fiscaux des Landes sur lequel sont notifiées les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 relatives à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière (bâti), à la Taxe Foncière (non bâti) et la Cotisation Foncière des Entreprises (anciennement Taxe Professionnelle) ainsi que les taux moyens communaux, nationaux et départementaux 2010.

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une augmentation du produit de la fiscalité d'environ 2 % par rapport à 2010 arguant des futurs gros investissements engagés pour l'exercice budgétaire 2011 et qui donnerait un coefficient de variation proportionnelle de 1,019996 du taux de chaque taxe locale.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal vote, ainsi qu'il suit, la fiscalité locale pour 2011 :

| | Bases Prévisionnelles 2011 | TAUX 2010 | TAUX 2011 | Produit correspondant |
|-----------------------------|----------------------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| Taxe d'Habitation | 56 615 | 10,90 | 11,12 | 57 757 |
| Taxe Foncière (Bâti) | 27 913 | 7,41 | 7,56 | 28 479 |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 5 024 | 14,82 | 15,12 | 5 126 |
| C.F.E. | 3 668 | 10,54 | 10,75 | 3 741 |

TRAVAUX MAIRIE - ANCIENNE ECOLE - W.C. PUBLICS :
RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'appel d'offres publié le 5 février dernier pour les travaux d'aménagement de la Mairie - Aménagement de salle à l'ancienne école de filles et réaménagement de sanitaires publics près de l'école des filles, issus de la réunion de la commission d'ouverture des plis qui a eu lieu le 14 mars 2011 à 14 heures, en Mairie.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte Michel BLANQUET et expose, par corps d'état, la liste des entreprises ayant soumissionné, ainsi que la liste des moins disantes, à savoir :

CORPS D'ETAT

ENTREPRISES MARCHE DE BASE H.T.

LOT N°1 : Gros œuvre - Maçonnerie

BOUNEOU

104 878,81 €

| | | |
|---------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| LOT N° 2 : Charpente - Couverture - Zinguerie | LESBATS | 21 691,60 € |
| LOT N° 3 : Menuiseries intérieures et extérieures | DUPOUY | 96 488,22 € |
| LOT N° 4 : Plâtrerie - Isolation | BUBOLA | 41 115,28 € |
| LOT N° 5 : Carrelage - Faïences | CASTAGNOS | 9 176,23 € |
| LOT N° 6 : Plomberie - Sanitaire | CLIM CONCEPT | 8 224,41 € |
| LOT N° 7 : Electricité - Chauffage - VMC | S.M.E. | 58 029,00 € |
| LOT N° 8 : Peinture - Vitrification des sols | MAISONNAVE | 49 988,59 € |
| LOT N° 9 : Ascenseur | SCHINDLER | 21 200,00 € |
| LOT N° 10 : Serrurerie | GOUDARD | 8 510,00 € |
| MONTANT TOTAL H.T. | | 419 302,14 € |

OPTIONS :

- Dépose de carrelage : 306,00 € H.T.
- Réalisation d'une rampe : 11 290,02 € H.T.

- ECH pour toilettes ancienne école des filles : 260,36 € H.T.
- Chauffage panneaux rayonnants : - 5 669,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, entendu la liste des entreprises ayant soumissionné ainsi que les prix offerts, entendu la notation technique attribuée à chaque entreprise par corps d'état,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE telle que ci-dessus énoncée la liste des entreprises attributaires du marché pour un montant total hors taxes de 419 302,14 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec elles toutes les pièces constitutives du marché ainsi que tous documents y afférant.

TRAVAUX MAIRIE - ANCIENNE ECOLE - W.C. PUBLICS : CONDITIONS DES PRETS BANCAIRES ET CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des trois offres de prêt établies pour financer les travaux prévus à la Mairie, à l'ancienne école des filles et aux W.C. publics.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE la réalisation à la **CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES**, d'une convention de financement **FLEXILIS** avec période de mobilisation reconstituable d'un montant de **500 000 €** (cinq cent mille euros), d'une durée totale maximale de consolidation de **15 ans**, hors phase de mobilisation, qui se termine au plus tard **le 26 avril 2026**, destinée à financer les travaux suivants :

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - AMENAGEMENT DE SALLE A L'ANCIENNE ECOLE DES FILLES - REAMENAGEMENT DE SANITAIRES PUBLICS PRES DE L'ECOLE DES FILLES.

Le prêt comporte deux phases telles que détaillées ci-dessous :

PHASE DE MOBILISATION

Date ultime de Consolidation : 26.04.2013
Soit une durée de la phase de mobilisation de 24 mois

Préavis de tirage : au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de mise à disposition demandée

Modalités de chaque tirage : montant minimum de 50 000 €

Taux applicable : Euribor 3 Mois J-2 + marge de 0,75 % l'an

Commission de non-utilisation : 0 % si consolidation minimum de 200 000 €

PHASE D'AMORTISSEMENT

Durée maximum de la période d'amortissement : 15 années

Montant minimum de consolidation : 200 000 €

Commission de montage : 0 %

Module Index EURIBOR 3, 6, 12 mois :

- Durée : Maximum 15 Ans
- Montant minimum du ou des Emprunts Long Terme : 100 000 €
- Taux applicable : EURIBOR 3, 6, 12 mois Préfixé J-2 + marge de 1,02 % l'an

Module Taux Fixe :

- Durée : Maximum 15 Ans
 - Montant minimum du ou des Emprunts Long Terme : 100 000 €
 - Taux applicable : le taux fixe applicable est le taux fixe du swap emprunteur contre EURIBOR + marge de 1,02 %
- Si consolidation avant le 31.07.2011, option Taux Fixe avec une première période plus courte : durée 3 ans, Echéance trimestrielle, taux fixe 3,72 %

Module Prêts Structurés

- Durée : Maximum 15 Ans
 - Montant minimum du ou des Emprunts Long Terme : 100 000 €
 - Choix des produits structurés : en fonction de la commercialisation en vigueur au moment de la Consolidation
 - Taux applicables : taux résultant de la cotation dans les « conditions relatives aux modules de consolidation
- Le prêteur pourra proposer d'autres modules de consolidation qui feront l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 150 € (cent cinquante euros).

A chaque date d'échéance, la Collectivité pourra demander le changement de taux d'intérêt applicable au tirage considéré. Elle pourra également rembourser, partiellement ou totalement par anticipation, le capital restant dû au titre d'un tirage sur taux indexés dans les conditions prévues au prêt. Le remboursement anticipé d'un tirage sur taux fixe,

ou formule structurée, et le changement d'index à partir d'un tel tirage, impliquent le paiement d'une indemnité par la Collectivité.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes, présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Elle s'engage également à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'il a eu plusieurs contacts pour la sécurisation de la traversée du bourg de Brocas et notamment le service aménagement du Conseil Général des Landes qui a estimé que la réalisation de chicanes à plusieurs endroits de la commune aiderait au ralentissement des voitures. Ces travaux sont en attente mais l'assemblée peut d'ores et déjà se positionner sur leur réalisation. Du débat il ressort que les panneaux de ralentissement venant juste d'être posés, il serait peut être bon d'attendre et de juger de leur efficacité avant d'envisager autre chose.
- Monsieur le Maire informe que l'Unité Territoriale d'Aménagement de Roquefort a proposé un aménagement du parking face à l'Hôtel de la Gare. Tous les riverains ont été convoqués à la réunion d'information sur les options proposées le lundi 11 avril prochain à 10 heures.
- Concernant la forêt, une réunion de l'Association des Communes Forestières sinistrées a eu lieu. La commune de Brocas a déposé un dossier de demande d'aide au nettoyage pour 365 hectares de chablis ainsi qu'une aide pour les 105 hectares scolytés. Concernant les frais d'avocat, ils seront réglés en totalité par l'association.
- Les travaux relatifs aux lagunes ne débuteront pas avant l'automne. Prévus au budget primitif 2011, il est rappelé qu'ils seront subventionnés à 100 % mais la commune doit faire l'avance.
- Les devis relatifs à l'aménagement de parkings autour de l'étang des forges sont présentés. 8 600 € pour du chêne traité ; 7 741 € pour du chêne brut et 7 613 €. L'option chêne brut est choisie à l'unanimité.
- Concernant l'annonce passée à Pôle Emploi pour le recrutement d'un CAE en remplacement de Patricia Boine, aucun C.V. n'est parvenu en Mairie à ce jour. La date limite a été fixée au 22 avril 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Suivent les signatures.

Jean-Luc BLANC-SIMON

Serge DUPOUY

Valérie GARDEILS

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre LASSALLE

Alain MARCHAL

Gilles LAPORTE

Jean-Christophe ELINEAU

Jacques LAFITTE

Jean-Jacques LESBATS

Jessy PÉAN